Politique laitière

ture puisse être assuré, car nous voulons nous aussi protéger l'économie des régions rurales. Parler sérieusement de la politique laitière à l'aube de 1976-1977, c'est obligatoirement soulever le problème particulier des surplus. Différentes raisons peuvent être invoquées, mais fondamentalement, je considère que la Commission canadienne du lait doit être blâmée de son manque de contrôle. A moins qu'on puisse nous assurer d'un contrôle nécessaire et efficace, qu'on la remplace.

Deuxièmement, nous affirmons que le principe du maintien du revenu est acceptable et nous y souscrivons entièrement. Troisièmement, nous condamnons la Commission canadienne du lait pour avoir changé la subvention de \$2.66, ce qui constituait un engagement de la part du gouvernement, et je crois que la Commission canadienne du lait se devait de respecter cet engagement du gouvernement.

Quatrièmement, je suggère que la Commission canadienne du lait soit modifiée de la façon suivante, en s'assurant d'une représentation complète des partenaires de la politique laitière. Du côté du gouvernement, on y représente le Conseil du Trésor, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Agriculture ainsi que celui de la Consommation et des Corporations. Du côté des producteurs, qu'on s'assure une représentation de la Fédération canadienne de l'Agriculture, de la Fédération des producteurs de lait ainsi que de l'UPA.

Quant aux causes des surplus, je voudrais en énumérer quelques raisons fort précises: premièrement, je crois que les surplus pour 1975 sont dus, d'une part, par l'absence de contrôle efficace et approprié de la Commission canadienne du lait et l'absence de pouvoirs au Comité canadien de gestion des approvisionnements. Deuxièmement, nous reconnaissons aussi que la température y a été pour quelque chose. Troisièmement, l'augmentation normale prévue au niveau du lait nature et qui a eu comme résultat une baisse de 1.1 million, ce qui occasionne un surplus de 2.3 millions de 100 livres de lait.

Il y a aussi le gouvernement qui est coupable d'une part, puisque effectivement il a incité à produire davantage et quand on considère la production des années passées, nous avions raison de demander une plus grande production. Cinquièmement, les manufacturiers ont produit moins de fromage, peut-être pour couper leurs inventaires, en expédiant leurs surplus de lait et de beurre à la Commission canadienne du lait, augmentant ainsi leurs profits puisqu'ils n'ont pas d'entreposage à payer. Mais, par la même occasion, ils obligeaient la Commission canadienne du lait à supporter des stocks. Sixièmement, c'était la première occasion pour les producteurs laitiers d'augmenter leurs quotas gratuitement sans payer un gros montant d'argent. Septièmement, la situation pénible du prix du beurre amenant les producteurs à garder leurs vaches réformées, qui sans être championnes, donnent quand même du lait et causent des surplus considérables. Ces exemples: le Québec a en 1975-1976, 90,000 vaches de trop. Huitièmement, ...

• (1720)

M. Rondeau: Allons, tout de même!

M. Tessier: Je n'ai pas parlé du député de Shefford. Huitièmement, la possibilité pour les producteurs de lait nature d'ajouter un deuxième quota de lait industriel pouvant aller jusqu'à 900,000 livres.

Neuvièmement, l'attraction du «revenu», par l'augmentation de \$1 en 1975-1976, dans la politique à long terme, était également un incitatif à la production. Dixièmement, nous avons assisté au retour d'éleveurs de bovins à l'industrie laitière. La conséquence fut un surplus à supporter et des frais inhérents très considérables. Monsieur le président, la question à se poser est la suivante: Qui doit payer le prix de la solution à ce problème, lequel n'est pas causé uniquement par le producteur? Momentanément, le problème est retombé sur le gouvernement et plus particulièrement sur la Commission canadienne du lait. D'autre part, le Conseil du Trésor semble vouloir libérer le gouvernement du problème en le renvoyant à la Commission canadienne du lait, qui elle, à cause de restrictions budgétaires et de ses obligations vis-à-vis les surplus, n'a pas d'autre choix que de le refouler dans «la poche» des producteurs.

Évidemment nous disons, nous du côté ministériel, que nous nous opposons à une coupure de cette nature. Si on écoutait le comité de gestion des approvisionnements, et je dis bien le comité de gestion des approvisionnements, ne ferait-on pas payer aux véritables coupables une erreur commise? La réponse est non, si on s'attaque uniquement au producteur lui-même.

Ne fausse-t-on pas par la même occasion la politique laitière dont on venait tout juste de dire en 1975 qu'elle en était une à long terme? Donc, il nous faut absolument rejeter les propositions du comité de gestion. Ne mettonsnous pas non plus le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devant l'évidence qu'il y a des traitements différents pour des problèmes comparables au niveau même de l'agriculture? Comment les expliquera-t-on, et nous tenons à être conséquents avec nous-mêmes de façon à assurer à nos producteurs, où qu'ils soient dans ce pays, un traitement équitable? Le gouvernement se doit d'exiger un contrôle et en effet les producteurs sont prêts à l'accepter, car ils le reconnaissent eux-mêmes comme absolument nécessaire. Cependant, qu'on ne mélange pas, et ceci s'applique même pour les députés du Parti Crédit Social du Canada, contrôle et réduction de production.

Ce qu'il faut instaurer, et cela nous le disons, c'est un vrai système de contrôle. Il faudra avoir les instruments nécessaires pour appliquer ce contrôle, sinon sur quoi devra reposer cette loi? Les producteurs seront en droit de se demander sur qui doit reposer leur confiance. On fera aussi la preuve que si on tient à la proposition du comité de gestion des approvisionnements, on s'attaque directement au revenu du producteur agricole, et plus on va à l'encontre de la politique laitière préalablement énoncée et défendue jadis avec acharnement. Non seulement nous nous attaquons au revenu du producteur laitier, mais aussi à l'économie rurale qui n'a pas d'autres ressorts pour compenser les effets des fluctuations économiques actuelles.

Que le comité de gestion contrôle et qu'il nous laisse nos responsabilités. Ce message, le ministre doit le faire, et aussi si jamais il trouve le moyen de rencontrer cette chère Madame Plumptre, qu'il lui donne le même message.

L'Orateur suppléant (M. Clermont): A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député de Compton (M. Tessier) est écoulé. Il ne peut continuer sans le consentement unanime de la Chambre.

Est-ce que l'honorable député de Compton a le consentement unanime de la Chambre pour continuer ses remarques?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Clermont): A l'ordre. Non, je regrette, j'ai entendu des «non». Alors je donne la parole à l'honorable député de Shefford (M. Rondeau).